

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 14 mars 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MARS 2022

Budget participatif à la nantaise, c'est parti !

1,3 M€ par an pour soutenir les projets des habitants

Susciter les initiatives et les projets d'intérêt général dans tous les quartiers, pour tous les publics dès le plus jeune âge pour recréer un lien de confiance et faire avec les habitants : tels sont les objectifs du budget participatif. Ce nouveau dispositif sera soumis au vote du Conseil municipal le 18 mars 2022. Un budget d'1,3 M€ par an lui sera consacré.

« La première marque de fabrique de notre budget participatif est de soutenir l'implication des habitants à toutes les étapes du projet, avec l'application du principe « 50/50 ». Les habitants apportent leurs idées et leurs projets, ils s'engagent à mettre en œuvre le projet, et à en assurer l'animation et la pérennité ; le tout dans une logique d'engagement et de co-responsabilité avec la Ville qui accompagnera avec eux son émergence, sa réalisation par son soutien technique et financier » explique Catherine Bassani, adjointe à la maire de Nantes en charge des Budgets participatifs et du bureau des projets. Elle précise « le budget participatif accompagnera les projets, dans un dialogue et une dynamique de coopération soutenus entre porteurs de projet, habitants, services de la Ville et élus de quartier. Il permettra de proposer et décider du soutien à apporter aux projets par la délibération collective et la décision par consensus autour d'un comité d'animation composé d'un collectif de citoyens et accompagné d'un élu du quartier, qui s'appuiera sur l'expérience des bureaux des projets ».

Aller plus loin dans l'implication des habitants en appliquant le 50/50

Ce projet vient compléter les dispositifs nantais de soutien aux initiatives citoyennes, en amplifiant la dynamique engagée, notamment par la capacité de financer des projets par de l'investissement. Son ambition est d'**aller plus loin dans l'implication des habitants dans les projets** par l'application du 50/50, qui n'est pas dans la pratique habituelle des budgets participatifs, où certains déposants expriment leur manque de disponibilité ou d'envie de s'engager sur du moyen ou long terme.

Doté, par an, d'1 M€ en investissement et de 300 000 € en fonctionnement, le budget participatif permettra d'engager :

- **Une aide financière rapide et souple** en réglant directement les dépenses engagées par les habitants ou les associations pour la réalisation des actions qui n'excèdent pas 1 000 € ;
- **Une aide à la réalisation des projets sous la forme d'une subvention d'aide aux projets** versée aux associations dans une limite de 5 000 € ;
- **Les dépenses d'investissement** pour les projets ayant un impact durable pour la collectivité comme la mise en valeur de l'espace public, ou la diversification de ses usages pour soutenir de nouvelles pratiques sociales, dans un seuil de l'ordre de 20 000 €, avec une possibilité de majoration de 10 000 € pour les projets porteurs de coopérations et dynamiques inter-quartiers. La somme attribuée peut être dépensée directement par la ville au bénéfice du projet ou être versée à une association sous la forme d'une subvention spécifique ;
- L'attribution d'une subvention nécessite au préalable une **délibération du conseil municipal, après l'avis des comités d'animation de chaque quartier.**

Le soutien en investissement pourra aussi faire levier pour mobiliser des crédits complémentaires au titre des politiques publiques.

Un soutien matériel ou en régie pourra également être mobilisé pour réaliser le projet. Ce soutien sera valorisé et participera à l'objectif de réciprocité et de soutien à des coopérations entre habitants et services publics, au service de la vie collective dans les quartiers, en application du principe du 50/50.

Une charte de fonctionnement spécifique

La charte de fonctionnement du budget participatif est le fruit d'un atelier citoyen conduit entre novembre 2021 et février 2022 avec une quarantaine de citoyens engagés dans les bureaux des projets, et dans des projets pour leur quartier, associations et têtes de réseaux...

Elle a pour objectifs de :

- **Soutenir la capacité d'agir des Nantais et des Nantaises, dans sa dimension d'émancipation individuelle et surtout collective** ; faire ensemble pour renforcer le lien social à l'échelle de son quartier, s'organiser entre pairs pour mener une action au service du collectif ;
- **Co-construire des projets au service de la transition écologique et sociale dans des liens de coopération et d'engagement réciproque** entre les citoyens, les élus et avec les services publics, à l'heure où le rapport à l'autre, le lien social et les solidarités, l'accès à la nature et au vivant, les nouveaux modes d'habiter ou encore de consommer plus durables, sont au cœur des enjeux de proximité ;
- **Impliquer les citoyens à toutes les étapes du projet**, afin de favoriser le faire ensemble entre les citoyens et la Ville dans une logique d'engagement réciproque et de coopération, les projets seront étudiés tout au long de l'année, sans appel à projet avec une date butoir.

Tout projet proposé fera l'objet d'une délibération collective entre citoyens (habitants-associations) et élu du quartier ; l'ensemble des décisions et leurs motivations sont publiées sur la plateforme numérique dédiée au budget participatif

La charte décrit les règles du jeu et le fonctionnement :

- Pour qui et pour quels types de projets,
- De l'idée au dépôt du projet, de l'analyse du dossier à sa sélection, de l'accompagnement à l'évaluation et la valorisation,
- De la composition, de l'animation et du fonctionnement des comités d'animation qui accompagnent et décident du soutien aux projets,
- De la gouvernance globale du budget participatif entre tous les quartiers que la Ville souhaite ouverte et collégiale entre les différentes parties prenantes, dans une démarche d'amélioration en continu.

La 1ère année de mise en œuvre

La première année de mise en œuvre va être rythmée par plusieurs temps forts d'animation visant à rendre visible et concret le budget participatif, à travers l'engagement des citoyens dans les projets et les comités d'animation :

- au printemps, pour lancer le budget participatif comme une invitation faite aux Nantais et Nantaises d'initier des projets citoyens de proximité dans tous les quartiers et au bénéfice de tous ;
- à la fin de l'été, dans la rentrée citoyenne autour des forums associatifs, puis à l'automne autour des rencontres de quartiers, avec l'objectif de donner envie aux Nantais et Nantaises de participer en tant que porteurs de projet mais aussi de s'engager en tant que membres des comités d'animation des projets avec leur expertise et ressources de citoyens ;
- en début d'année 2023, pour partager et diffuser les premiers projets auxquels le budget participatif a donné vie.



Pour en savoir plus :

<https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/>

une plateforme dédiée y sera lancée en mai prochain

Des initiatives « bureaux des projets » votées lors de ce conseil municipal

Conçus en 2016, à l'échelle des 11 quartiers nantais, ils ont pour objectifs d'encourager et d'accompagner l'engagement et l'implication des citoyens dans des projets collectifs de proximité, dans un dialogue et une dynamique de coopération entre habitants et élus du quartier. Le budget participatif vient les renforcer en reconnaissant et en renforçant la capacité des citoyens à monter ensemble des projets et en contribuant à rendre vivantes et concrètes leurs initiatives. Plusieurs initiatives des bureaux bénéficient d'ailleurs de subventions à ce conseil municipal :

→ **« Découvrir, partager, s'amuser dans le quartier Nantes Erdre », proposé par l'Association des Riverains et Amis de la Beaujoire (ARALB) pour une subvention de 2 042 €.**

Cette initiative est une invitation à réaliser avec les habitants une cartographie des lieux d'identité et d'appui à la vie sociale de proximité, de l'équipement de quartier aux jardins ouvriers ou partagés, de la boîte à livres aux composteurs jusqu'aux terrains de pétanque et aires de jeux. L'objectif est également de soutenir la découverte des circuits de randonnées et lieux propices à la marche, à la course à pied, plus globalement aux activités physiques (skate park, city stade...). Ce projet donnera lieu à la réalisation d'un dépliant diffusé dans les équipements et commerces du quartier.

→ **« Ferme pédagogique Pin Sec », proposé par l'Association des parents d'élèves Urbain Le Verrier à Doulon Bottière, pour une subvention de 5 000 €.**

Objectif : faire découvrir aux enfants les métiers de la terre et les productions de la ferme, ce projet d'accueil d'une ferme pédagogique (implantée à l'angle de la rue de Valenciennes et du boulevard Henri Dunant), à l'initiative de l'association des parents d'élèves de l'école Urbain Le Verrier constituera un temps fort d'animation du quartier au printemps. La ferme sera ouverte au jeune public du quartier, dans le cadre scolaire et extrascolaire sur deux jours et demi, comprenant également des visites libres pour les familles et habitants, dans des partenariats avec la maison de retraite de Bottière-Chesnais ou encore avec le foyer logement.

→ **« Chantenay Sainte-Anne en transition ! », proposé par l'Association Le Collectif du DIX à Bellevue Chantenay Sainte-Anne, pour une subvention de 4 834 €.**

L'événement « Chantenay Sainte-Anne en transition ! » a pour objectif de promouvoir une démarche innovante au sein du quartier Chantenay Sainte-Anne autour de préoccupations sociales et environnementales. Ce projet à l'initiative de riverains déjà impliqués par les enjeux de la transition écologique, associe de nombreux acteurs, associatifs ou collectifs parmi lesquels les Amap du quartier, atelier coop Chantenay, collectif du panier de jardin, Clean Walk Naoned, le collectif du Dix et des commerçants... Avec la volonté d'ouvrir cet événement à tous les publics, cette démarche intergénérationnelle organisée au printemps marquera le lancement d'une dynamique collective d'un « Quartier en Transition », autour d'un programme pédagogique et convivial.